

revenus garantis ont tendance à nous faire inévitablement associer la valeur des contingents à des droits de production limitée. Cette valeur a tendance à favoriser le transfert des droits de production aux producteurs les plus efficaces. Cependant, elle peut atténuer les avantages du système de gestion de l'offre pour les nouvelles entreprises et rendre plus difficile la transition des nouveaux exploitants qui veulent élever du boeuf. Elle peut aussi compliquer le calcul du coût de production qui doit être isolé du coût en capital de la valeur des contingents. Alors que ces valeurs ne sont pas rares dans bien des secteurs du milieu économique en dehors de l'agriculture, elles n'en sont pas moins controversées. Il faudra prendre des sérieuses décisions d'orientation dans ce domaine. Pour réussir, il faudra instaurer les mécanismes voulus avant de mettre ces programmes en oeuvre.

Système de vente central: On a déjà estimé les économies directes qu'on réaliserait à l'aide d'un système de concurrence plus efficace si l'on améliorait le pouvoir de négociation du producteur, par exemple, de plus de 9% du prix de gros et de 10% du prix de vente au détail sur une période de quatre ans. Ces économies éventuelles dans le secteur des bovins d'abattage devraient se chiffrer à au moins \$300 ou \$400 millions par an. Pour correspondre à ce qui s'est produit dans l'industrie des oeufs, il faudrait que le système comporte un pouvoir de négociation efficace au moment de la vente finale par le producteur. Le programme proposé initialement ne vas pas jusque là.